

Kevin Oscar Jérémie DIZO

Né le 2 juin 1988 - 37 ans

44300 Nantes

Téléphone : 07 53 96 89 62

Courriel : dizokevin@gmail.com

CURSUS UNIVERSITAIRE

- 2025—2026 ATER Droit Privé et Sciences Criminelle Semestre 2.
- 2025 Préparation du CAPA, École du centre ouest des avocats (ECOA).
- 2024 Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Nantes Université.

Thèse intitulée *Essai sur les critères d'arbitrabilité des litiges en Droit OHADA et en Droit français*, sous la direction de Madame la Professeure Hélène PEROZ et Monsieur le professeur Joseph FOMETEU, soutenue le 19 décembre 2024.

Jury : Monsieur Grégoire JIOGUE, Professeur à l’Université de Yaoundé 2 (rapporteur), Madame Véronique MIKALEF-TOUDIC, Maitresse de conférences HDR à l’Université de Caen Normandie (rapporteur), Monsieur Rudy LAHER, Professeur à l’Université de Limoges (président), Madame Valérie PIRONON, Professeur à Nantes Université (examinatrice), Madame Hélène PEROZ, Professeure à Nantes Université (directrice de recherche), Monsieur Joseph FOMETEU (codirecteur de recherche).

-  Autorisation de publication en l’état avec quelques corrections mineures. Le Jury rappelle que Nantes Université ne délivre pas de mention. Toutefois, le jury félicite le candidat pour son audace et sa ténacité dans ses travaux de recherche.

- 2015 DEA Droit Privé Fondamental, Université Félix Houphouët-Boigny d’Abidjan/Côte d’Ivoire, Mémoire intitulé *L’égalité des sexes en Droit civil ivoirien*.
- 2010 Maîtrise Droit Privé Option professions judiciaire, Université Félix Houphouët-Boigny d’Abidjan/Côte d’Ivoire.

- 2009 Licence Droit Privé carrière judiciaire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Enseignements

Les enseignements ont été dispensés à la faculté de droit l'Université catholique de l'Ouest Nantes-Rezé, à la faculté des sciences de l'Université d'Angers, à la faculté de droit de Nantes Université, à l'IUT Cholet de l'Université d'Angers et à la Faculté de droit de l'Université Félix-Houphouët-Boigny.

- Faculté de Droit de l'Université Catholique de l'Ouest

- 2025-2026 Semestre 1 : Chargé d'enseignement.
- Cours magistral de **Droit des sociétés**, 33 heures, Licence 3 Droit Privé, formation initiale (27 étudiants) avec un chargé de travaux-dirigés.
 - Travaux dirigés de **Régime général des obligations**, 15 heures, Licence 3 Droit Privé, formation initiale (15 étudiants), dir. Professeur Charles BAHUREL.

- Faculté des sciences de l'Université d'Angers

- 2025-2026 Semestre 1 : Chargé d'enseignement.
- Cours magistral de **Droit du travail** et de **Droit des sociétés**, 16 heures, Licence Professionnelle Management en entreprises d'Horticulture et du paysage, formation en alternance (20 étudiants).
 - Travaux dirigés de **Droit du travail** et de **Droit des sociétés**, 08 heures, Licence Professionnelle Management en entreprises d'Horticulture et du paysage, formation en alternance (20 étudiants).

➤ 2024—2025 Semestre 1 : Chargé d'enseignement.

- Cours magistral de **Droit du travail** et de **Droit des sociétés**, 16 heures, Licence Professionnelle Management en entreprises d'Horticulture et du paysage, formation en alternance (30 étudiants).
- Travaux dirigés de **Droit du travail** et de **Droit des sociétés**, 08 heures, Licence Professionnelle Management en entreprises d'Horticulture et du paysage, formation en alternance (30 étudiants).
- Encadrement du mémoire de Monsieur Pierre BOUQUET sur le sujet suivant : *La montée en compétences des chefs d'équipe et leur prise de responsabilités au sein de l'entreprise IDVERDE Nantes.*

- **Faculté de droit de Nantes Université**

➤ 2024-2025 Semestre 1 : Chargé d'enseignement.

- Travaux dirigés de **Droit judiciaire privé**, 18 heures, Licence 3 Droits privés, formation initiale (35 étudiants), dir. Monsieur Alexandre VICTOROFF.
- Travaux dirigés de **Droit des biens**, 36 heures, Licence 3 Droit privés, formation initiale (70 étudiants), dir. Monsieur Antoine CHAUSFOIN.
- Travaux dirigés **d'introduction générale au Droit Privé**, 18 heures, Licence 1 Droit, formation initiale (30 étudiants), dir. Madame Laura CHAMPAIN.

- **IUT Cholet Université d'Angers**

➤ 2024-2025 Semestre 1 : Chargé d'enseignement.

- Travaux dirigés **d'Introduction générale au Droit**, 54 heures, Licence 1 Droit, formation initiale (110 étudiants), dir. Professeure Anne-Sophie HOCQUET.
- Travaux dirigés de **Droit Civil-Responsabilité civile**, 54 heures, Licence 2 Droit Privé, formation initiale (115 étudiants), dir. Professeure Aline VIGNON-BARRAULT.

- Faculté de Droit Université Félix Houphouët-Boigny

- 2015-2016 : Doctorant, Moniteur chargé de travaux dirigés
- Travaux dirigés de **Droit judiciaire privé**, 18 heures, Licence 3 Droit Privé, formation initiale (55 étudiants), dir. Monsieur Eugène ASSI-ASSEPO.
- Travaux dirigés de **Régimes matrimoniaux et successions**, 36 heures, Master 1 Droit Privé, formation initiale (120 étudiants), dir. Professeur Jean-Jacques ANVILE.
- Travaux dirigés de **Droit pénal général**, 54 heures, Licence 2 Droits, formation initiale (160 étudiants), dir. Monsieur Alexandre AYIE AYIE.

Autres expériences

- 2025 : Élève-avocat, Droit des affaires, Droit international et Droit Pénal international (Phoenix Law Bruxelles, 6 mois).
- 2017—2024 : Doctorant au sein de l’Institut de Recherche en Droit Privé (UR 1166).
- 2023 : Consultant juridique au Cabinet d’Avocat de Maître Jérôme Climanlo COULIBALY, intervention en Droit de l’arbitrage, Droit des assurances et Droit international privé.

Activités de recherche

- 2025 : **Soumis à l'examen du jury de qualification du CNU** « Existe-t-il une culture africaine de l'arbitrage international ? État des lieux », Article corédigé avec Maître Adam MALEK dans lequel j'ai contribué à l'élaboration du plan. J'ai rédigé intégralement l'introduction. J'ai rédigé plus spécifiquement tous les développements relatifs à l'espace OHADA, A paraître au *PENANT*, n° 930 (Spécial Arbitrage), Janvier 2026.

- 2025 : **Soumis à l'examen du jury de qualification du CNU** « La remise en cause de la nullité des actes de procédure accomplis par une société en liquidation judiciaire », note sous Cass. civ. 2^{ème}, 3 juillet 2025, n° 22-22.172, *LEXBASE AFFAIRES* 2025, n° 826, 18 Septembre 2025, accessible à l'adresse suivante:<https://www.lexbase.fr/revue-juridique/122107167-sommaire#article-492868>
- 2024 : **Soumis à l'examen du jury de qualification du CNU** *Essai sur les critères d'arbitrabilité des litiges en Droit OHADA et Droit français*, thèse, Nantes, 2024.
- 2019 : « Le principe d'égalité des sexes en droit civil ivoirien : Essai de théorisation à partir de l'individualisation des personnes physiques », *Revue juridique et politique des États francophones*, 2019, n° 4, p. 530 et s.
- Communication lors du colloque international organisé par l'Université de Nantes, *femmes et emploi*, du 19 au 21 Juin 2019 : « Capacité d'exercice et égalité des sexes en Afrique noire francophone : L'exemple de la femme ivoirienne. »
- Communication lors d'une rencontre scientifique organisé par l'Université de Nantes, *sexé et genre en recherche*, le 22 Novembre 2018: « L'égalité des sexes en droit ivoirien : Une ruée vers le droit du divorce. »

Activité d'administration

- 2024-2025 : Encadrement de l'équipe d'étudiants de l'IUT Cholet de l'Université d'Angers pour le concours d'éloquence.

Dossier de qualification Kevin DIZO, docteur, Institut de recherche en Droit Privé-UR 1166

Exposé des activités en matière d'enseignement, de recherche et d'administration

- Activités d'enseignement** (La faculté de droit l'Université catholique de l'Ouest Nantes-Rezé- La faculté des sciences de l'université d'Angers- La faculté de droit de Nantes Université - L'IUT Cholet de l'université d'Angers- La faculté de droit de l'université Félix-Houphouët-Boigny.)

Mon parcours d'enseignement est avant tout une aventure humaine, commencée en Côte d'Ivoire dès la première année de mon doctorat, où j'ai eu l'opportunité de guider et d'accompagner les étudiants dans leur découverte du droit. Reprendre ce chemin en France en 2024, après un parcours de recherche exigeant, a été pour moi l'occasion de partager des expériences, d'élargir mes horizons et de m'adapter à des étudiants aux profils et attentes variés.

En enseignant aussi bien le droit des affaires que le droit civil, du niveau licence au master et au-delà de la faculté de droit, j'ai toujours cherché à offrir des clés de compréhension accessibles, à favoriser un climat d'écoute et à apprendre de la richesse des méthodes et des perspectives des collègues et des étudiants rencontrés en chemin. Chaque cours, chaque échange, m'a permis d'affiner ma pédagogie et ma vision du droit comme discipline vivante, au service de la société et de ceux qui la font avancer.

Année	Matières	Niveau	Type	Nature	Volume	Effectifs
2025-2026	Droit des sociétés	L3 Droit	CM	Formation initiale	33h	27 étudiants
2025-2026	Régime général de l'obligation	L3 Droit	TD	Formation initiale	15h	15 étudiants
2025-2026	Droit du travail et Droit des sociétés	LPMEHP	CM	Formation en alternance	16h	20 étudiants
2025-2026	Droit du travail et Droit des sociétés	LPMEHP	TD	Formation en alternance	08h	20 étudiants
2024-2025	Droit du travail et Droit des sociétés	LPMEHP	CM	Formation en alternance	16h	30 étudiants
2024-2025	Droit du travail et Droit des sociétés	LPMEHP	TD	Formation en alternance	08h	30 étudiants
2024-2025	Droit judiciaire privé	L3 Droit	TD	Formation initiale	18h	35 étudiants
2024-2025	Droit des biens	L3 Droit	TD	Formation initiale	36h	70 étudiants

2024-2025	Introduction générale au Droit Privé	L1 Droit	TD	Formation initiale	18h	30 étudiants
2024-2025	Introduction générale au Droit Privé	L1 Droit	TD	Formation initiale	54h	110 étudiants
2024-2025	Droit civil – Responsabilité civil	L2 Droit	TD	Formation initiale	54h	115 étudiants
2015-2016	Droit judiciaire privé	L3 Droit	TD	Formation initiale	18h	55 étudiants
2015-2016	Régimes matrimoniaux et succession	M1 Droit	TD	Formation initiale	36h	120 étudiants
2015-2016	Droit Pénal Général	L2 Droit	TD	Formation initiale	54h	160 étudiants

• Activités de recherche

- *Thèse*

La thèse est intitulée *Essai sur les critères d’arbitrabilité des litiges en Droit OHADA et en Droit français*. Elle interroge les critères qui définissent les litiges pouvant être soumis à la justice arbitrale, en soulignant leur imprécision et l’insécurité juridique qu’ils peuvent engendrer en Afrique et en Europe. La recherche propose une réflexion comparative et unifiée sur les critères d’arbitrabilité en Droit OHADA et en Droit français, fondée sur le principe d’efficacité.

Après un état des lieux des critères actuels dans les deux systèmes, elle évalue leur capacité à distinguer clairement les litiges arbitrables, puis ouvre sur des pistes de réforme pour renforcer la clarté et la sécurité juridique de l’arbitrage. La thèse adopte une démarche progressive et rigoureuse, nourrie de textes, jurisprudence et doctrine. Ainsi, nous avons retravaillé la problématique avec une dimension prospective à la suite des remarques du jury.

Quatre enseignements majeurs émergent :

D’abord, les critères actuels sont trop flous pour tracer une frontière nette entre justice arbitrale et justice étatique, affaiblissant la sécurité juridique.

Ensuite, l’arbitrabilité est un processus vivant, lié au contexte du litige et à la nature des droits en cause.

Aussi, le principe d’efficacité permet de mieux réguler la distinction des litiges et la répartition des compétences entre arbitres et juges.

Enfin, la thèse propose une modernisation des critères, incluant la compétence exclusive du juge étatique, la patrimonialité du litige, la technicité, et la catégorie professionnelle des parties, visant à harmoniser sécurité, souplesse et reconnaissance mutuelle.

Ce travail constitue à la fois une analyse critique et une proposition constructive pour clarifier et renforcer l'arbitrabilité des litiges, essentielle à la crédibilité future de la justice arbitrale en France et dans l'espace OHADA.

- *Article sur la spécificité de l'arbitrage international en Afrique*

« **Existe-t-il une culture africaine de l'arbitrage international ? État des lieux** », à paraître à la revue *PENANT*. Il s'agit d'un travail coécrit avec Maître Adam MALEK, Avocat au barreau de Paris. L'étude interroge l'existence et la spécificité d'une culture africaine de l'arbitrage international, en cherchant à déterminer si celle-ci constitue une adaptation locale de modèles étrangers ou une expression authentique des traditions juridiques africaines.

Adoptant une approche à la fois historique et prospective, l'auteur retrace la genèse de l'arbitrage en Afrique depuis les pratiques coutumières de résolution des conflits jusqu'aux réformes législatives modernes, notamment dans les espaces OHADA et maghrébin. La première partie analyse la continuité entre les mécanismes traditionnels (palabre, médiation, justice de réconciliation) et l'arbitrage contemporain, tandis que la seconde souligne la dépendance persistante à l'égard des modèles occidentaux et l'hétérogénéité des traditions régionales africaines.

L'étude montre que si l'arbitrage africain repose sur des racines endogènes, il demeure marqué par des influences extérieures. Elle conclut ainsi à l'existence d'une culture de l'arbitrage international en Afrique, fruit d'un processus d'hybridation entre traditions locales et normes globales, plutôt qu'à une culture africaine unifiée de l'arbitrage international.

- *Note de jurisprudence dans la continuité des enseignements en droit des sociétés et en Droit Judiciaire Privé*

« La remise en cause de la nullité des actes de procédure accomplis par une société en liquidation judiciaire », note sous Cass. civ. 2^{ème}, 3 juillet 2025, n° 22-22.172, *LEXBASE AFFAIRES* 2025, n° 826, 18 Septembre 2025, accessible à l'adresse suivante: <https://www.lexbase.fr/revue-juridique/122107167-sommaire#article-492868>.

La décision commentée précise la nature juridique du dessaisissement du débiteur en liquidation judiciaire et la sanction applicable aux actes accomplis en violation de ce dessaisissement.

La Cour de cassation juge que le dessaisissement ne constitue pas une incapacité juridique du débiteur, mais un simple défaut de qualité pour agir. Les actes accomplis par le débiteur seul après l'ouverture de la liquidation sont donc frappés d'irrecevabilité, et non de nullité de fond. Le juge doit soulever d'office cette fin de non-recevoir tout en respectant le contradictoire.

Cette position s'inscrit dans une jurisprudence constante tout en confirmant la nature procédurale du dessaisissement. Elle contribue à éviter les nullités radicales et renforce la cohérence du contentieux avec les principes de proportionnalité et de loyauté procédurale. Toutefois, la décision reste silencieuse sur la possibilité de régularisation des actes irréguliers, laissant ouverte la voie à des solutions plus souples, telles que l'inopposabilité, conciliant l'intérêt des créanciers et les droits du débiteur.

• Activité d'administration

Au cours de l'année universitaire 2024-2025, j'ai assuré l'encadrement de l'équipe d'étudiants de l'IUT de Cholet (Université d'Angers) dans le cadre du concours d'éloquence. Mon implication a consisté, d'une part, à organiser la préparation des étudiants, coordonner les entraînements et veiller à la gestion logistique et pédagogique de leur participation à la compétition. D'autre part, j'ai supervisé le suivi individuel, favorisé l'échange entre les membres de l'équipe et assuré le lien avec les organisateurs du concours ainsi qu'avec les enseignants responsables du projet.